



Dossier de sponsoring



SIRET 820 299 501 000 16

VitaSports
Association loi 1901

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	2
1.1	L'essentiel.....	2
1.2	Les atouts du sponsoring :.....	2
2	PRESENTATION DU CLUB	3
2.1	Qui sommes-nous :	3
2.2	Cadre juridique :	4
3	Notre engagement.....	5
3.1	Objectifs recherchés :.....	5
3.2	Evènements annuels organisés par VitaSportS	5
4	NOTRE PARTENARIAT	6
4.1	Le sponsoring.....	6
4.2	Les niveaux de sponsoring :.....	6
5	Nos projets	8
5.1	Projets Maillots	8
5.2	Projet matériel	9
6	NOS AMBITIONS	10
7	VOS AVANTAGES	10
7.1	Votre visibilité.....	10
8	PROPOSITIONS DE PARTENARIAT	11
8.1	Budget prévisionnel	11
8.2	Support et tarifs	12
9	CONCLUSION	13

1 INTRODUCTION

1.1 L'essentiel

Notre association « VITASPORTS » est un jeune club d'athlétisme situé à Mesnils Sur Iton, près Evreux (27 – Eure). Nous y pratiquons l'athlétisme pour les jeunes mais aussi la marche nordique et le renforcement musculaire pour les adultes.

Afin de pouvoir donner plus d'ampleur et de continuer à développer notre club, nous recherchons des partenaires qui pourront nous soutenir financièrement.

1.2 Les atouts du sponsoring :

Le sponsoring sportif est une technique de **communication efficace** pour les entreprises. L'enjeu est de faire connaître l'entreprise et de récolter des retombées valorisantes en termes d'image.

Médiatique et convivial, le sport est le support idéal pour procurer des **valeurs positives** à la marque d'une entreprise. Le sport porte des valeurs fortes, comme l'esprit de compétition et le dépassement de soi, qui transmettent une image jeune et dynamique. Plus particulièrement, **l'Athlétisme, sport individuel à progression collective, est universel et accessible à tous**. Il est aujourd'hui de plus en plus pratiqué et médiatisé. L'athlétisme est un sport qui comporte un ensemble de disciplines regroupées en courses, sauts, lancers, épreuves combinées et marche. Il est également associé à des valeurs telles que le partage, l'esprit d'équipe, la mixité et l'ouverture.

Le partenariat associé à un club sportif constitue une opportunité de contact direct et permet de valoriser la marque tout en créant un **lien de proximité** avec le public : le consommateur se trouve ainsi dans une situation non commerciale, qui le met en confiance. C'est pourquoi l'efficacité du sponsoring sportif est près de trois fois supérieure à celle de la publicité classique, souvent plus coûteuse.

Le message diffusé est généralement implicite, et se limite à la seule évocation de la marque sur le lieu de compétition. Le caractère implicite du message sera compensé par la durée du parrainage et la **fidélité**, essentielles pour effectuer un sponsoring efficace.

2 PRESENTATION DU CLUB

2.1 Qui sommes-nous :

Le club d'athlétisme VITASPORTS a été créé en 2016 grâce à l'envie de proposer une offre sportive adaptée à tous en apprenant les bon gestes, pour développer ou préserver une condition physique pour tous . Ses orientations sont :

- 🏃 Développer les bonnes pratiques de l'athlétisme chez l'enfant à partir de 4 ans, avec des compétitions.
- 🏃 Sport santé chez l'adulte et senior (marche nordique, renforcement musculaire...)

Depuis sa création, le club s'implante et se développe. Ses structures sont situées à Mesnils sur Iton et Chambois, au sud d'Evreux proche de la N154 qui relie Evreux à Dreux.



Les licenciés du club évoluent dans une ambiance conviviale et chaleureuse et sont fière de porter et de défendre les couleurs vert et bleu de VitaSports.

La structure actuelle est présidée par :

Maité GAYRAL

LE COMITE DIRECTEUR :

Le conseil d'administration :



Présidente : Maité GAYRAL



Secrétaire : Jean Michel QUERET



Trésorière : Christine LEGUEN

Les membres :

Katia THOMAS,
Martine LAUVERGNAT.

Le Comité Directeur nomme David GAYRAL, BPJEPS APT (éducateur sportif) comme Permanent de l'association pour mettre en place, développer le projet de l'association VitaSportS.

David GAYRAL : 06 88 33 57 80

2.2 Cadre juridique :

- ✓ L'association été créé le 02 mars 2016
- ✓ VitaSportS est inscrit au Journal Officiel depuis le 16 avril 2016
- ✓ Le club est affilié F.F.A. sous le n° 027044 pour la saison 2016-2017.
- ✓ Inscrit en situation au REPERTOIRE SIRENE et SIRET Active depuis le 15 mai 2016 avec le N°820 299 501 000 16 et Code APE : 9312Z (activités de clubs de sports).
- ✓ Déclaration de création d'association N° W273004126

Nous remplissons donc toutes les conditions pour demander des subventions au titre de l'administration et recevoir les dons, legs, mécénats et sponsoring dans le cadre de reçu fiscal pour l'administration fiscale.

3 Notre engagement

3.1 Objectifs recherchés :

✓ L'engagement moral :

Notre engagement moral est très fort à VitaSportS. Nous considérons ce sport dans un ensemble global incluant le cadre athlétique et sa vision sportive ainsi que le cadre social et ses aspects liés aux comportements et actions faites pour le bien commun. Nous exigeons de nos licenciés de respecter des règles de base telle que le respect des partenaires, adversaires, arbitres, éducateurs, dirigeants. Tous ces éléments font partis de notre charte et nous demandons à nos joueurs, dirigeants d'être exemplaires.

✓ L'engagement sportif :

- Organisation de séances d'entraînement hebdomadaire
- Participation à des Kid Athlé le samedi matin (compétition départementale)
- Organisation d'un stage durant les vacances
- Amener tous les pratiquants à prendre du plaisir dans la pratique.

3.2 Evènements annuels organisés par VitaSportS



VitaSportS est présent le 05 juin à la Foire à Tout de Corneuil (Chambois) pour proposer des activités de découverte et d'initiation à l'athlétisme pour les enfants à partir de 4 ans.



Journée Porte Ouverte

4 NOTRE PARTENARIAT

4.1 Le sponsoring

Pourquoi ? :

C'est un excellent support publicitaire pour l'entreprise partenaire, vous permettant d'accroître votre notoriété. Une publicité mobile qui touche un très vaste public :

- Les spectateurs présents lors des compétitions,
- Les photographes professionnels et les médias couvrant l'événement, les articles de journaux locaux,
- Les vidéastes amateurs utilisant divers support internet (blogs, forum, You Tube, ...)
- Tous le monde lors des nombreux déplacements

Comment ? :

- Par un apport financier au niveau des recettes du club

 Possibilité de contrat de partenariat sur 3 ans ou plus.

 Don à une association :

66% de réduction d'impôt pour un particulier

60% pour une entreprise

- Par une contribution de matériel spécifique et à l'équipement des joueurs

 **matériel sportif pour les entraînements**

 prêt de véhicules pour les déplacements

 **maillots**

 shorts, survêtements, k-ways

 sites internet

 calendrier

4.2 Les niveaux de sponsoring :

Différence entre sponsoring et mécénat : Coût réel pour le donateur :

Le tableau ci-dessous résume les différences entre mécénat et partenariat (sponsoring). Il compare également le coût réel d'une action de partenariat pour le donateur en tenant compte des **déductions fiscales autorisées**.

		Mécénat d'entreprise	Parrainage ou Sponsoring		
Définition		Soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.	Soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct.		
Traitement fiscal		La réduction d'impôt est égale à 60 % du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature, et retenu dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires H.T., avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.	La charge de parrainage est déductible du bénéfice soumis à l'impôt sur les sociétés.		
Coût réel net pour le donateur	Versement:		Exemple de calculs selon taux d'imposition		
	300 Euros	120 Euros	IS: 15%	IS: 33%	IS: 33% + CSB*
	500 Euros	200 Euros	255 Euros	200 Euros	197 Euros
	750 Euros	300 Euros	425 Euros	333 Euros	328 Euros
Informations fiscales complémentaires	Lien internet	http://www.associations.gouv.fr/694-le-mecenas.html			
	Législation	Article 238 bis du Code Général des Impôts. Instruction de la Direction générale des impôts 4 C-5-04, publiée au BOI n°112 du 13 juillet 2004			
	Document à fournir	Formulaire Cerfa N° 11580*03	Justificatif fourni par le Trésorier du T.C.P.V		

Pour tout sponsoring, nous nous engageons à vous fournir une facture en bonne-et-du-forme ce qui vous permettra de déduire fiscalement la somme versée ou de bénéficier d'une déduction d'impôts de 60 % pour tout mécénat avec un document Cerfa n°11580*03 (annexe).

 **Pour un particulier la déduction fiscale est de 66% !!!**

Exemple de déduction d'impôts :

MONTANT DU SPONSORING	PART DEDUCTIBLE D'IMPOTS	PART RESTANTE
1000 €	600 €	400 €
800 €	480 €	320 €
600 €	360 €	280 €
500 €	300 €	200 €
400 €	240 €	160 €
300 €	180 €	120 €
200 €	120 €	80 €
100 €	60 €	40 €

Contact: David GAYRAL, 06 88 33 57 80
vitaspports@vitaspports.fr
http://vitaspports.fr

5 Nos projets

5.1 Projets Maillots

Proposer des jeux de maillots adaptés à nos athlètes, personnalisés aux couleurs du club avec l'aide de nos partenaires financiers. Par principe nous privilégions une marque FRANCAISE

Réf	Maillots	Quantités	Taille	Montant	1/2 sponsor
1		LOT de 10 Unité	tailles XXXS à XS	264 €	132€ Partage des frais et logo en 2 132€
2	débardeur athlé sublimé H/F	(Prix comprenant le jeu de maillots + flocage de votre logo et numéro)	tailles S à XXL	325€	163€ Partage des frais et logo en 2 163€
3	 Maillot de trial technique, col V et manche longue	LOT de 10 Unité (Prix comprenant le jeu de maillots + flocage de votre logo et numéro)	tailles XXXS à XS	437.5 €	218€ Partage des frais et logo en 2 218€
4			tailles S à XXL	482€	241€ Partage des frais et logo en 2 241€

Produit 100% MADE IN FRANCE.

5.2 Projet matériel

Réf	Matériel	Quantités	Montant	1/2 sponsor
5	Dimakid - Motricité et éveil Baby athlé Lot de petit matériel adapté 	1 LOT de 08 matériels différents	570 €	285€ Partage des frais et logo en 2 285€
6	Parcours de motricité en mousse, tunnels pédagogiques 	1 LOT de 03 matériels différents	700€	350€ Partage des frais 350€
7	Batons de marche nordique 	LOT de 10 Unité	700 €	Pour 10 paires
8			350€	Pour 5 paires
9	Matériel de renforcement musculaire 	Kit Matériel de renforcement musculaire	400€	
10	Montre cardio fréquencemètre 	Lot de 5	260€	

6 NOS AMBITIONS

Les objectifs sportifs des 5 saisons à venir :

-  Licencier, pour chaque tranche d'âge une douzaine de nouveaux athlètes en réactivant les opérations de promotion, en intervenant dans le milieu scolaire.
-  Assurer la formation des entraîneurs et des coaches et permettre aux jeunes motivés par l'encadrement de s'intégrer à ce dispositif.
-  Mettre en place une école d'athlétisme
-  Permettre à chacun de se sentir à l'aise au sein du club en favorisant l'accueil, la convivialité et la communication de l'information.

7 VOS AVANTAGES

7.1 Votre visibilité

Nous vous proposons de vous joindre à notre projet, vous qui êtes une entreprise proche des ambitions et des valeurs de notre jeune club.

Vous serez associé sur tous nos supports publicitaires surtout dans le cadre de nouvelles activités : par exemple « baby athlé », qui sont très prometteuse.

Notre lieu d'entraînement est dans un village qui est proche d'une route passagère. Lors des compétitions, le samedi, nous nous déplaçons au niveau départemental dans tous les clubs.

Des stages multisports seront aussi organisés prochainement.

Concernant les adultes et seniors, nous pratiquons un maximum d'activités en pleine nature, exemple marche nordique, qui a fort potentiel de reconnaissance.

De plus nous pratiquons du renforcement musculaire en intérieur et en extérieur.

Avec nos canaux de communication :

-  Notre site internet : www.vitasports.fr
Vous apparaissez sur nos pages avec votre logo. De plus, vous pouvez avoir une page dédiée pour valoriser votre entreprise.
- ✓ Notre page Facebook : <https://www.facebook.com/vitasports.fr/>
- ✓ Notre compte tweeter : <https://twitter.com/VitaSportS27>

Chaque article est relai sur tous les canaux et nos pages sont consultées régulièrement avec de très bonnes statistiques.

Vous pourrez acquérir une plus grande notoriété et une image valorisante associée à celle de notre club : sportive, sympathique, et dynamique.

De notre côté, votre participation nous permettra de continuer à faire vivre le club et à le développer.

8 PROPOSITIONS DE PARTENARIAT

8.1 Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel 2016 - 2017

Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Cotisations
750	500
Masse salariale	Autres produits
2900	4100
Charges	Recettes Propres
950	Dont Mécénat
Contribution volontaire en nature	Contribution volontaire en nature
700	700
Total	Total
5300	5300

8.2 Support et tarifs

« JE SOUTIENS L'ASSOCIATION VitaSportS AVEC LE PARTENARIAT SUIVANT »

Un jeu de 10 débardeur d'athlétisme selon la formule 1€

Un jeu de 10 débardeur d'athlétisme selon la formule 2€

Un jeu de 10 maillots selon la formule 3.....€

Un jeu de 10 maillots selon la formule 4.....€

Matériel Dima kid selon la formule 5.....€

Parcours de motricité en mousse, selon la formule€

Bâtons de marche nordique selon la formule 7.....€

Bâtons de marche nordique selon la formule 8.....€

Matériel de renforcement musculaire selon la formule 9.....€

Montre cardio fréquencemètre selon la formule 10.....€

Je souhaite un document CERFA n°11580*03

Je souhaite recevoir une facture à l'ordre de :

Entreprise : Email :

Adresse :

Tel : Fax :

Nom : Prénom :

Pour € Date : Signature :

Cachet

Que je réglerai dans les 30 jours dès réception de la facture.

A , le Mr/Mme..... Signature :

9 CONCLUSION

Être partenaire de VitaSportS c'est :

- ✓ **Soutenir un club d'athlétisme ambitieux.**
- ✓ **Donner une image jeune et dynamique à son entreprise, en l'associant à un club symbolisant les valeurs telles que l'esprit d'équipe, l'ambition, le dépassement de soi.**
- ✓ **Profiter d'une communication au plan local.**
- ✓ **Bénéficier d'avantages fiscaux pour des apports financiers ou en nature, dans le cadre d'une opération de sponsoring ou d'un don.**

Annexe

Affiliation FFA



athlétisme

ATTESTATION

Je soussigné, Julien MAURIAT, Directeur Général de la Fédération Française d'Athlétisme, atteste que le club d'Athlétisme ASSOCIATION VITASPORTS est affilié à la F.F.A. sous le n° 027044 pour la saison 2016-2017.
Ce club a souscrit à la responsabilité civile de la FFA.

Faite pour valoir et servir ce que de droit
A Paris, le 28 avril 2017.

Julien MAURIAT
Directeur Général

Journal officiel

148^e année. - N° 16

Samedi 16 avril 2016

ANNEXE AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LOIS ET DÉCRETS



D.I.L.A.
CN=DILA -
SIGNATURE-03.OU=000-
2
1300091800011.O=DILA-
C@FR
75015 Paris
2016-04-15 11:11:11

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial 01.40.15.70.10

Associations
**Associations syndicales
de propriétaires**

Fondations d'entreprise
Fonds de dotation

Annonce n° 414 - page 30 27 - Eure ASSOCIATIONS Créations

Déclaration à la préfecture de l'Eure.

VITASPORTS, SPORT, BIEN ÊTRE & NUTRITION.

Objet : organiser, développer et contrôler la pratique, par ses membres d'activités sportives sous toutes ses formes dans le cadre de la délégation accordée par le ministère chargé des sports et dans celui du développement durable ; affiliation et respect de la réglementation suivant la fédération choisie : FFA pratique de l'athlétisme et l'organisation de manifestations sportives, et ; ou sports pour tous, et ; ou UFOLEP ou tout autre fédération remplissant les missions de service public ; promouvoir des activités sportives et /ou éducatives par l'apprentissage au travers de rencontres conviviales regroupant des membres qui souhaitent améliorer leur bien être physique et ; ou moral ; compétitions ou préparations à la compétition ; des activités individuelle ou collective afin de dynamiser ses propres ressources pour une vie saine et équilibrée ; de l'information sur son alimentation ; mise en place d'animations pour la promotion de l'association : nutrition, bien-être, sport découverte.

Siège social : 6, rue de la Chapelle, 27240 Sacq.

Date de la déclaration : 5 avril 2016.

Contact: David GAYRAL, 06 88 33 57 80
vitasports@vitasports.fr
<http://vitasports.fr>



N° 11580*03
DGFIP

**Reçu au titre des dons
à certains organismes d'intérêt général**

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu
1

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

VitaSportS

Adresse :

6 rue de la chapelle

Code postal 27240 **Commune** Le Sacq

Objet:

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du 06 / 10 / 2016 publié au Journal officiel du 16 / 04 / 2016, ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du ... / ... / ...
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises